

Conditions d'accès double cursus DE/Licence Danse

Filière sélective à capacité d'accueil limitée à 30 étudiants.

Double inscription OBLIGATOIRE Université Bordeaux Montaigne / PESMD Bordeaux Nouvelle-Aquitaine.
Renseignements au +33 (0)5 56 91 45 44.

- [En licence 1](#)

Admission : Titulaire ou futur titulaire du baccalauréat, du DAEU « A », de l'ESEU « A » ou d'un titre équivalent (diplôme obtenu dans un pays membre de l'Union Européenne) pour une inscription en 1^{ère} année. Les étudiants titulaires de diplômes étrangers doivent suivre une procédure spécifique. Le vœu de chaque candidat est étudié par la commission d'examen au regard de la cohérence entre son projet de formation, ses acquis, ses compétences, sa motivation et les attendus de la formation.

Modalités d'examen des candidatures : sur dossier (Parcoursup en licence 1) puis, si la candidature est retenue, audition artistique (sur convocation)

L'audition permet de vérifier le niveau technique de l'étudiant pour s'assurer qu'il parviendra à valider dans l'année universitaire un Examen d'Aptitude Technique (EAT), s'il ne l'a déjà acquis.

- [En licence 2 / DEA](#) (L2 associée au cursus du diplôme d'État de professeur de danse 1^{ère} année) :

Admission directe A : licence 1 danse validée + Examen d'Aptitude Technique ou son équivalence.

Admission directe B en L2 sous réserve d'avoir déposé sa candidature sur Parcoursup pour une entrée en Licence 1 en ayant spécifié un souhait d'orientation vers la Licence 2 dans la lettre de motivation + Examen d'Aptitude Technique ou équivalence obtenu. La commission danse qui aura examiné votre dossier vous contactera pour la poursuite des démarches et votre enregistrement sur la plateforme Apoflux UBM si votre dossier est validé.

Accès sur dossier : pour des étudiants titulaires d'une autre licence et de l'Examen d'Aptitude Technique (EAT) ou son équivalence. Le candidat à la formation doit être âgé d'au moins 18 ans au 31 décembre de l'année de son entrée en formation. Formalité auprès de UBM, votre candidature sera examinée par la commission danse.

- [En licence 3 / DEA](#) (L3 associée au cursus du diplôme d'État professeur de danse 2^e année) :

Admission directe : licence 2 danse et 1^{ère} année de DE validés.

Accès sur dossier : étudiants titulaires d'une autre licence ou master et ayant validé leur 1^{ère} année de diplôme d'État. Formalité auprès de UBM, votre candidature sera examinée par la commission danse.

- [En licence 3](#) (non associée au DE)

Admission directe : licence 2 danse validée.

Inscription obligatoire au PESMD pour l'UE *Projet Spectaculaire*

Les étudiants ayant obtenu leur DE ou en cours d'obtention peuvent postuler à la L3.

Pour tout renseignement, s'adresser au bureau « Diplômes – Transfert » de l'Université Bordeaux Montaigne

> licence-arts@u-bordeaux-montaigne.fr